

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B\_12\_063

**DECISION DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie d'Oulmes (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

**PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSÉE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

**OBJET : VOTE DES TARIFS DES DROITS D'ACCES A L'ACCUEIL DE LOISIRS ET AUX ACTIVITES JEUNES APPLICABLES A COMPTER DU 8 JANVIER 2024**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LA MACHE.

Monsieur LA MACHE présente les propositions de tarifs des droits d'accès à l'accueil de Loisirs et aux activités jeunes.

Suite à la délibération 2011CC-07-147 et à la signature d'une convention, avec la CAF de Vendée, ces derniers se voient évoluer régulièrement selon les Quotients Familiaux des familles et un « plafond » à ne pas dépasser donné par la CAF.

**Maison Intercommunale de Loisirs**

Tarifs Accueil de Loisirs	Tarif plein QF > 1200	900 < QF ≤ 1200	700 < QF ≤ 900	500 < QF ≤ 700	0 < QF ≤ 500
Journée avec repas (1 <sup>er</sup> enfant)	15.80 €	14.50 €	12.64 €	10.40 €	8.00 €
Journée avec repas (2 <sup>ème</sup> enfant et plus)	14.80 €	13.50 €	11.64 €	9.40 €	7.00 €
Journée sans repas (1 <sup>er</sup> enfant) *	11.50 €	10.70 €	9.34 €	7.60 €	5.70 €
Journée sans repas (2 <sup>ème</sup> enfant et plus) *	10.50 €	9.70 €	8.34 €	6.60 €	4.70 €
½ journée avec repas (1 <sup>er</sup> enfant)	12.20 €	11.05 €	9.62 €	8.00 €	6.30 €
½ journée avec repas (2 <sup>ème</sup> enfant et plus)	11.70 €	10.55 €	9.12 €	7.50 €	5.80 €
½ journée sans repas (1 <sup>er</sup> enfant)	7.90 €	7.25 €	6.32 €	5.20 €	4.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 085-248500563-20231201-2023B\_12\_063-DE

½ journée sans repas (2 <sup>ème</sup> enfant et plus)	7.40 €	6.75 €	5.82 €	4.70 €	3.50 €
Semaine avec repas (1 <sup>er</sup> enfant)	76.00 €	70.00 €	60.00 €	50.00 €	38.00 €
Semaine avec repas (2 <sup>ème</sup> enfant et plus)	71.00 €	66.00 €	56.00 €	46.00 €	34.00 €
Semaine sans repas (1 <sup>er</sup> enfant) *	55.00 €	51.50 €	44.00 €	36.50 €	27.00 €
Semaine sans repas (2 <sup>ème</sup> enfant et plus) *	50.00 €	47.50 €	41.00 €	32.50 €	23.00 €

Tarifs Stages et Camps	Tarif plein QF>1200	900<QF≤1200	700<QF≤900	500<QF≤700	0<QF≤500
Stage (prix de journée)	20.00 €	18.00€	16.00 €	14.00 €	12.00 €
Stage 3 jours	60.00 €	54.00€	48.00 €	42.00 €	36.00 €
Stage 4 jours	80.00 €	72.00€	64.00 €	56.00 €	48.00 €
Stage 5 jours (& Acti'Jeunes)	100.00 €	90.00€	80.00 €	70.00 €	60.00 €

Camp (prix de journée)	33.00 €	31.00 €	29.00 €	27.00 €	25.00 €
Camp de 2 jours 1 nuit	66.00 €	62.00 €	58.00 €	54.00 €	50.00 €
Camp de 3 jours 2 nuits	99.00 €	93.00 €	87.00 €	81.00 €	75.00 €
Camp de 4 jours 3 nuits	132.00 €	124.00 €	116.00 €	108.00 €	100.00 €
Camp de 5 jours 4 nuits	165.00 €	155.00 €	145.00 €	135.00 €	125.00 €

Activités spécifiques sur camp ou stage (en + sur le prix total)	17.50 €
--	---------

Tarifs Accueil Jeunes	Tarif plein QF>1200	900<QF≤1200	700<QF≤900	500<QF≤700	0<QF≤500
Journée avec repas	Tarifs Stage				
Journée sans repas (pique-nique à prévoir)	15.70 €	14.20 €	12.70 €	11.20 €	9.70 €
½ Journée sans repas (pique-nique à prévoir)	10.00 €	9.00 €	8.00 €	7.00 €	6.00 €

Activités spécifiques et sortie bus Jeunes (en + sur le prix total)	5 €
---	-----

Tarifs garderie (avant et après l'accueil de loisirs [9h-17h])	Tarif plein QF>1200	900<QF≤1200	700<QF≤900	500<QF≤700	0<QF≤500
½ heure matin (7h30/8h & 8h/8h30)	0.30 €				
½ heure soir (17h30/18h & 18h/18h30)	0.30 €				
Entre 8h30/9h & 17h/17h30	Gratuité				

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 085-248500563-20231201-2023B\_12\_063-DE

S'LO

Tarifs majoration	Tarif plein QF > 1200	900 < QF ≤ 1200	700 < QF ≤ 900	500 < QF ≤ 700	0 < QF ≤ 500
Garderie non réservée sur le portail	Tarifs Garderie x 2 par créneau				
Enfant présent après la fermeture de la MIL	10€				
Journée avec repas non réservée sur le portail	Tarifs Journée avec repas x 2				
Journée sans repas non réservée sur le portail	Tarifs Journée sans repas x 2				
½ Journée sans repas non réservée sur le portail	Tarifs ½ Journée sans repas x 2				

Information pour le calcul des « ... avec ou sans repas »	Tarif plein QF > 1200	900 < QF ≤ 1200	700 < QF ≤ 900	500 < QF ≤ 700	0 < QF ≤ 500
Valeur attribuée au repas (Pour info et pour calcul des tarifs) (Tarifs non utilisés en facturation !)	4.30 €	3.80 €	3.30 €	2.80 €	2.30 €
½ Journée avec repas non réservée sur le portail	Tarifs ½ Journée avec repas x 2				

\* La tarification des fréquentations sans la prestation repas en journée sur l'accueil de loisirs, n'est proposée qu'après avis de la Commission Solidarités, Enfance, Jeunesse, lorsque la collectivité n'est pas en mesure de fournir le service de restauration dans le cas d'enfants ayant des intolérances ou allergies alimentaires notables.

Pour les enfants placés dans les familles d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance, la CAF préconise d'appliquer le tarif le plus bas.

Monsieur le Président demande au Bureau :

- Son accord sur la mise en place de ces nouveaux tarifs de droits d'accès à l'accueil de Loisirs et aux activités jeunes, tels que présentés ci-dessus.
- Pour une application à partir du 8 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur la mise en place, à partir du 8 janvier 2024, des nouveaux tarifs de droits d'accès à l'accueil de Loisirs et aux activités jeunes, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 085-248500563-20231201-2023B\_12\_063-DE

